



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2014

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 9 juin 2015



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	7
1. Les travaux du Conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2014 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés au Conseil	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés aux Comités	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
3. Les points marquants des travaux du Conseil d'administration et des Comités de surveillances en 2014	
III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR	12
IV. COMPTES ANNUELS 2014 DE L'ASSOCIATION	13
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS	15
1. L'état des adhésions 2014 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2014	
4. Le volume des encours 2014	
5. La gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,

Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

- L'approbation des comptes annuels de chaque plan,
- L'approbation des comptes annuels de l'association,
- L'approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- L'approbation des budgets de l'association et des plans,
- Les nominations et renouvellements de mandats (Conseil d'administration et Comités de surveillance),
- La délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- La modification des taux intercalaires
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de 2 500 adhérents sont aujourd'hui présents ou représentés. Le quorum étant atteint, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 700, ont été répartis entre les membres du Conseil et des trois Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2014 ainsi que les procès verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

*Yves CHEVILLOTTE
Président d'ARVIGE*



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs Plans Epargne Retraite Populaire

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP) qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP) :

- Plan Vert Avenir commercialisé par le réseau CREDIT AGRICOLE jusqu'à avril 2014,
- Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Velours proposé par LCL.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006. Elle a été créée le 15 mars 2004.

ARVIGE a pour objet :

- De choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- Et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Ces missions sont assurées par deux types d'organes :

- Le conseil d'administration
- Et pour chaque plan, le comité de surveillance

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2014, de sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves PRESIDENT	Administrateur, Président du comité d'audit d'ESSILOR Administrateur de SA SOREDIC Administrateur du CREDIT LYONNAIS Commissaire du Comité de la charte Membre du Comité national d'orientation de la BPI	Directeur Général délégué de CREDIT AGRICOLE S.A. jusqu'en 2003
GONZALEZ Daniel VICE PRESIDENT	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002
CRESP Michel Administrateur	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS	
NORMAND Bernard Administrateur	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général du Centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005 Président de l'Association ACORE
PICHON Jean-Claude Administrateur	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002



→ Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan est surveillée par un comité de surveillance. Les membres de ces Comités au 31 décembre 2014 sont les suivants :

PLAN VERT AVENIR	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2004
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
JACQUET Marielle	Commerçante		2004 – En cours
REVOLIER Georges	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Corse		2009 – Encours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LACOMBE Roland	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 – En cours

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LEDUC Benoit	Directeur général adjoint de la Caisse régionale Finistère		2010 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
NORMAND Bernard PRESIDENT	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire Président de l'Association ACORE	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUDEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS		2004 – En cours
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL		2006 – En cours
ROUSSEL Didier	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens		2007 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : les 12 février, 29 avril, 12 juin et 15 octobre 2014.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

CONSEILS D'ADMINISTRATION				
Date	12/02/2014	29/04/2014	12/06/2014	17/10/2014
Présents	7/7	7/7	6/7	7/7
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 05/12/2013 → Arrêté des comptes 2013 → Budget 2015 → Point sur l'activité de l'association → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12/02/2014 → AG 2014 : <ul style="list-style-type: none"> * Présentation des avis des Comités de surveillance soumis à l'approbation de l'AG * Organisation suivi des coupons * Projet de texte des résolutions → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29/04/2014 → Activité de l'association → Point sur l'assemblée générale → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12/06/2014 → Calendrier 2015 → Préparation de l'AG 2015 : <ul style="list-style-type: none"> * Renouvellement de mandats * Projet de convocation → Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> * Information du Conseil sur les performances des UC présentée par AMUNDI lors des comités de surveillance * Projet d'évolution des taux intercalaires



→ Le Rapport des avenants 2014 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS

Plan Vert Vitalité :

Un avenant au contrat relatif l'élargissement de l'univers d'investissement a été signé le 22 avril 2014 entre ARVIGE et PREDICA.

Plan Vert Vitalité dispose désormais de trois formules :

- La formule sécurité : 100% sur le support euro,
- La formule sécurisation progressive déjà existante,
- La formule libre : le capital est réparti librement entre les supports UC figurant dans le guide et le support en euro.

Les conditions d'âge à l'adhésion ont été élargies passant de 18 / 58 ans à 18 / 68 ans.

Plan Vert Avenir et Plan Velours :

Aucun avenant n'a été signé en 2014.

→ Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2014 s'élève à 3 375 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance). Une somme de 573,85 euros a été versée au titre des frais de déplacement.



2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE EN 2014

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux trois Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2014 à quatre reprises les 29 avril, 12 juin, 15 octobre et 28 novembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

COMITES DE SURVEILLANCE				
Date	29/04/2014	12/06/2014	15/10/2014	28/11/2014
Présents	VERT AVENIR – 6/7 VERT VITALITE – 6/6 VELOURS – 6/7	VERT AVENIR – 4/7 VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 5/7	VERT AVENIR – 6/7 VERT VITALITE – 5/6 VELOURS – 7/7	VERT AVENIR – 4/7 VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 5/7
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 05/12/2013 → Bilan 2013 : <ul style="list-style-type: none"> *Rapports de l'Assureur *Rapports des Commissaires aux comptes de l'Assureur *Avis des comités de surveillance *Accords de représentation → Résultats de l'audit financier sur le transfert de PVA vers PVV → Avis des Comités de surveillance sur le transfert de PVA vers PVV → Point sur les investissements au 1^{er} trimestre → Début d'année 2014 : <ul style="list-style-type: none"> *Activité commerciale → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 29/04/2014 → Activité des trois PERP → Point sur l'Assemblée Générale du 12 juin 2014 → Questions diverses 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 12 juin 2014 → Activité des trois PERP et actualité réglementaire → Performance des UC – Présentation AMUNDI → Evolution des contrats : <ul style="list-style-type: none"> * Modifications des taux intercalaires → Point sur la politique d'investissement → Calendrier 2015 → Questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> *Audit 2015 *Renouvellement de mandats *Site internet 	<ul style="list-style-type: none"> → Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 15 octobre 2014 → Avis des Comités de surveillance sur la rémunération au titre de 2014 → Evolution des contrats → Questions diverses



→ L'examen des taux de rémunération sur les plans / Budget des plans

Avis des Comités de surveillance du 28 novembre 2014 sur la rémunération 2014 des plans

« Les Comités de surveillance ont examiné la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2014, caractérisé par un très bas niveau des taux d'intérêt, vraisemblablement durable, et un marché action sélectif et volatile.

Les comités ont précisé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) dont l'objectif est porté d'un niveau de 1% à plus de 2% pour permettre d'absorber des chocs éventuels sur les marchés d'actions et un accroissement de la longévité,
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté :

- que la PAB servie en 2013 sur les PERP souscrits par ARVIGE se situait en dessous de la moyenne du marché,
- que les PAB servies sur les contrats d'assurance vie baisseront sensiblement en 2014, en ligne avec les recommandations du Gouverneur de la Banque de France,
- que le taux du Livret A a été abaissé à 1 % au 1^{er} août 2014.

Compte tenu de la politique prudence menée les années précédentes, les comités préconisent une rémunération de 2,30%.

En ce qui concerne le PERP Vitalité, suivant l'avis du Comité de surveillance sur la fusion de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité, les adhérents bénéficieront d'un versement exceptionnel correspondant au surcroît de richesse de Plan Vert Vitalité, les richesses étant exprimées comme la somme des provisions pour participations aux excédents (PPE) et des plus-values latentes sur actifs de diversification ».

→ Le rapport des indemnités de présence - Frais de déplacement et missions

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT AVENIR	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	1 950,00 €uros	1 800,00 €uros	2 325,00 €uros
FRAIS DE DEPLACEMENT ET MISSIONS	3 253,01 €uros	1 434,50 €uros	976,04 €uros

→ L'examen des rapports

Au cours des Comités de surveillance du 28 avril 2015, les travaux ont notamment porté :

- sur l'examen des rapports faits par l'Assureur sur les PERP (examen en présence des Commissaires aux comptes qui ont indiqué vouloir certifier les comptes sans réserve),
- sur la présentation de l'audit actuariel effectué par le Cabinet FIXAGE.



3. LES POINTS MARQUANTS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE EN 2014

FUSION DE PLAN VERT AVENIR ET DE PLAN VERT VITALITE

1- Enjeux et objectifs

La retraite est l'un des quatre domaines d'excellence (santé / vieillissement) dont le Groupe Crédit Agricole souhaite devenir l'acteur de référence à horizon 2015.

Afin de répondre aux attentes du marché il a été décidé de rationaliser et de simplifier la gamme épargne-retraite en proposant de nouvelles opportunités par un enrichissement de la gamme des unités de compte et en harmonisant les niveaux de rémunération entre les cantons.

2- Chronologie des opérations

→ Consultation des Comités de surveillance

Le projet a été présenté pour la première fois aux Comités de surveillances le 17 octobre 2013. Les Comités, avant de se prononcer sur ce projet, ont demandé un audit financier sur l'impact de la fusion. Le Cabinet d'Audit FIXAGE, indépendant et agréé, a été missionné pour effectuer cette étude. Lors de la réunion des Comités du 5 décembre 2013, les premiers éléments de comparaison de l'actif de chaque Plan au cours des trois derniers exercices ont été présentés par le Cabinet FIXAGE. Les Comités ont demandé qu'une information aux adhérents soit adressée lors de l'envoi des relevés de fin d'année.

Au regard des éléments présentés les Comités de surveillance ont émis un Accord de principe pour la fusion sous réserve des conclusions de l'audit des comptes 2013.

→ Calendrier des opérations

AVANT AVRIL 2014	D'AVRIL A DECEMBRE 2014	A COMPTER DE JANVIER 2015
2 contrats : Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité : →PVA Contrat en € pour client sécuritaire Un fonds en euro →PVV Contrat avec sécurisation progressive de l'épargne pour client délégataire Un fonds en euro et trois fonds en UC	→Fermeture à la commercialisation de PVA (gestion du stock jusqu'à janvier 2015) →Commercialisation de PVV enrichi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement des conditions d'âges d'adhésion 18/68 ans ▪ Trois formules : <ul style="list-style-type: none"> -Formule sécuritaire 100% support € -Formule sécurisation progressive -Formule libre : répartition libre du capital suivant catalogue UC étendu + support € 	→Transformation des contrats PVA en PVV
INFORMATION CLIENT	INFORMATION CLIENT	INFORMATION CLIENT
→PVA - février 2014 : information des adhérents sur fusion à venir (lettre TFA 2013) →PVV - février 2014 : information des adhérents sur les évolutions du PERP PVV et la fusion à venir (lettre TFA 2013)		→PVA - février 2015 : information des adhérents de la fusion des cantons et du taux de PAB à 2,30% →PVV - février 2015 : information des adhérents du taux de PAB de 2,30% avec un versement exceptionnel de 2,80% au titre de 2014, pour redistribuer les richesses accumulées sur le canton PVV



→ Conclusions de l'audit financier et avis des Comités de surveillance

Le cabinet FIXAGE, à la demande des Comités de surveillance, a procédé à une étude comparative spécifique des deux plans qui a été portée à la connaissance des Comités de surveillance.

A la suite de cette présentation les Comités de surveillance ont émis l'avis suivant :

AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT AVENIR ET DE PLAN VERT VITALITE SUR LA FUSION

« Les Comités de surveillance des PERP Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité, présidés par Michel CRESP, se sont réunis le 29 avril 2014 afin d'examiner les conclusions de l'audit qu'ils ont demandé au cabinet FIXAGE en vue de procéder à la fusion des deux PERP.

Cet audit montre que malgré des politiques d'allocation proches, les deux cantons ont des situations financières au 31/12/2013 présentant quelques différences qui s'expliquent :

- *par des séquences de flux différentes sur les deux PERP, sur une période de dix ans qui a connu une baisse sensible des taux d'intérêts,*
- *par une structure des produits différente, l'un comprenant des unités de compte, dont les éventuelles rétrocessions sont reversées sur le fonds euros, l'autre ne disposant pas de ce type de revenu,*
- *par une allocation d'actifs un peu moins dynamique sur le fonds euros de Plan Vert Vitalité, dont les adhérents bénéficient des allocations actions des unités de compte : de ce fait, le fonds euros de Plan Vert Vitalité dispose de plus-values latentes sur actions moins importantes.*

L'audit relève également qu'il est difficile de comparer les richesses futures des deux cantons qui dépendent de la localisation (dans l'un ou l'autre PERP) des primes futures en euros, du niveau des taux d'intérêt auquel elles seront investies et de la politique de commercialisation du distributeur. En outre la fermeture à la commercialisation de Plan Vert Avenir, opérée en avril 2014, orientera les flux des affaires nouvelles vers Plan Vert Vitalité, ce qui répartira sur une base plus large les futures rétrocessions.

Les comités soulignent l'intérêt pour les assurés de bénéficier d'un produit plus modulable en termes de gestions financières proposées, en combinant à la fois la gestion en euros, la gestion à horizon et la gestion libre. Ce nouveau produit doit permettre de relancer la dynamique commerciale, tout en bénéficiant d'une assise plus large.

Dans ces conditions, les comités recommandent de fusionner les deux cantons, en procédant cependant au moment de la fusion à une distribution exceptionnelle du surcroît de richesses, les richesses étant exprimées comme la somme des provisions pour participation aux excédents (PPE) et des plus-values latentes sur actifs de diversification ».

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

→ Assemblée Générale du 12 juin 2014

L'assemblée générale a décidé le transfert de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité et de l'ensemble des biens et droits enregistrés de Plan Vert Avenir vers Plan Vert Vitalité.

→ Lors des travaux de détermination des PAB, le versement exceptionnel au profit des adhérents de Plan Vert Vitalité a été évalué à 2,80% sur la base de la comparaison au 30 septembre 2014 des richesses de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité.

→ Lors des Comités de surveillance du 28 avril 2015 le Cabinet FIXAGE a fait une analyse à posteriori de la fusion et a considéré que ce versement exceptionnel était conforme aux décisions prises en Assemblée Générale.



III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT AVENIR ET DE PLAN VERT VITALITE
Sur le rapport annuel de l'Assureur
Exercice 2014

Conformément à l'article L.144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2014 :

« Les comités de surveillance ont examiné le 28 novembre 2014 la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2014, caractérisé par un très bas niveau des taux d'intérêt, vraisemblablement durable.

Les comités ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) dont l'objectif est porté d'un niveau de 1% à plus de 2% pour permettre d'absorber des chocs éventuels sur les marchés d'actions et un accroissement de la longévité,
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.

En termes d'environnement concurrentiel, les comités ont noté :

- que la PAB servie en 2013 sur les PERP souscrits par ARVIGE se situait en dessous de la moyenne du marché,
- que les PAB servies sur les contrats d'assurance vie baisseront sensiblement en 2014, en ligne avec les recommandations du Gouverneur de la Banque de France,
- que le taux du Livret A a été abaissé à 1,00% au 1^{er} août 2014.

Compte tenu de la politique prudente menée les années précédentes, les comités préconisent une rémunération de 2,30%.

En ce qui concerne le PERP Vitalité, suivant l'avis du comité de surveillance sur la fusion de Plan Vert Avenir et de Plan Vert Vitalité, les adhérents bénéficieront d'un versement exceptionnel correspondant au surcroît de richesse de Plan Vert Vitalité, les richesses étant exprimées comme la somme des provisions pour participations aux excédents (PPE) et des plus-values latentes sur actifs de diversification.

Les comités, réunis le 28 avril 2015, ont pris acte que l'assureur avait fixé une rémunération de 2,30% ainsi qu'un versement exceptionnel de 2,80% sur Plan Vert Vitalité.

Comme les années précédentes, les comités ont demandé au Cabinet FIXAGE d'effectuer un audit financier des 3 PERP sur 2014. Ce Cabinet a notamment analysé la distribution exceptionnelle de PAB au regard de l'écart de richesse mesuré à la fin du 3^{ème} trimestre 2014. Il a conclu à la conformité de la gestion du plan avec la réglementation, les engagements contractuels et les règles prudentielles.»

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



AVIS DU COMITE DE SURVEILLANCE DE PLAN VELOURS
Sur le rapport annuel de l'Assureur
Exercice 2014

Conformément à l'article L.144-2 du Code des Assurances, chaque Comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2014 :

« Le Comité de surveillance a examiné le 28 novembre 2014 la situation du canton PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2014, caractérisé par un très bas niveau des taux d'intérêt, vraisemblablement durable.

Le Comité a rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'il recommande :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) dont l'objectif est porté d'un niveau de 1% à plus de 2% pour permettre d'absorber des chocs éventuels sur les marchés d'actions et un accroissement de la longévité,
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.

En termes d'environnement concurrentiel, le Comité a noté :

- que la PAB servie en 2013 sur les PERP souscrits par ARVIGE se situait en dessous de la moyenne du marché,
- que les PAB servies sur les contrats d'assurance vie baisseront sensiblement en 2014, en ligne avec les recommandations du Gouverneur de la Banque de France,
- que le taux du Livret A a été abaissé à 1,00% au 1^{er} août 2014.

Compte tenu de la politique prudente menée les années précédentes, le Comité préconise une rémunération de 2,30%.

Le Comité, réuni le 28 avril 2015, a pris acte que l'assureur avait fixé une rémunération de 2,30%.

Comme les années précédentes, les comités ont demandé au Cabinet FIXAGE d'effectuer un audit financier des 3 PERP sur 2014. Ce Cabinet a conclu à la conformité de la gestion du plan avec la réglementation, les engagements contractuels et les règles prudentielles.»

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



IV. COMPTES ANNUELS 2014 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

L'Assemblée générale du 11 juin 2013 avait approuvé le budget 2014 de 113 000 €, réparti entre l'association pour 65 000 €, Plan Vert Avenir 18 000 €, Plan Vert Vitalité 15 000 € et Plan Velours 15 000 €.

Les dépenses 2014, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	(en euros)					
	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2014	31/12/2013
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :						
Assurance	12 026,35	-	-	-	12 026,35	12 026,35
Travaux Administratifs	35 128,64	3 000,00	3 000,00	3 000,00	44 128,64	43 695,34
Honoraires audit actuariel	-	4 800,00	4 800,00	4 800,00	14 400,00	12 450,36
Honoraires CAC	4 800,32	-	-	-	4 800,32	4 729,52
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Marque	-	-	-	-	-	-
Site Internet	1 113,60	-	-	-	1 113,60	1 109,89
Transports, déplacements	573,82	2 952,45	1 434,50	976,04	5 936,81	6 142,22
Missions et Réceptions	3 031,29	324,50	-	-	3 355,79	2 584,54
Frais bancaires	70,97	46,42	45,78	30,52	193,69	309,14
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur actif circulant					-	
Dotations aux amortissements pour risques et charges					-	
Autres charges						
Marque	-	-	-	-	-	729,56
Droits d'auteur	-	-	-	-	-	-
Indemnité de présence	3 375,00	1 950,00	1 800,00	2 325,00	9 450,00	9 412,50
Cotisations reversées aux plans	5 120,68	5 002,55	4 059,87	4 026,05	18 209,15	37 796,43
Total	65 240,67	18 075,92	15 140,15	15 157,61	113 614,35	130 985,85

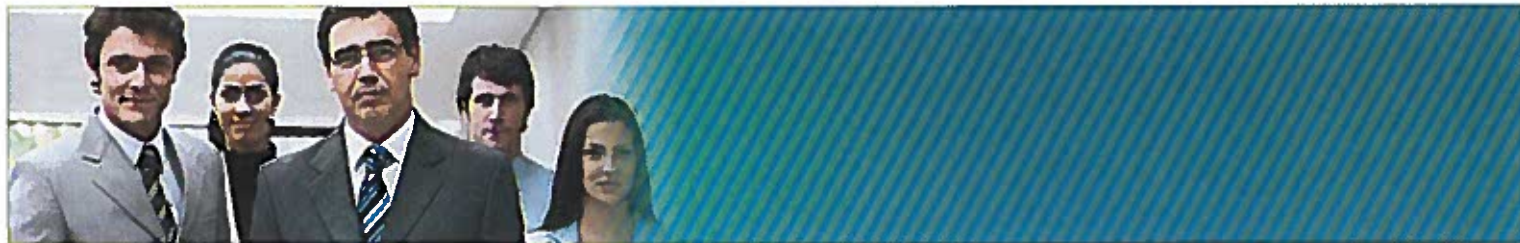


Les comptes 2014 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- 5 120,68 euros sur compte ARVIGE,
- 5 002,55 euros pour PLAN VERT AVENIR,
- 4 049,87 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- 4 026,05 euros pour VELOURS.

Ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers a procédé à l'audit des comptes 2014 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS

(LES CHIFFRES PRESENTES CI-APRES SONT PROVISOIRES)

1. ETAT DES ADHESIONS 2014 PAR PLAN

Le marché des PERP a enregistré en 2014 une très nette progression de son activité, avec 104 000 contrats souscrits contre 85 000 en 2013.

En 2014, la production de nouveaux contrats PERP a été de 15 300, soit 15% de part de marché (19% en 2013).

L'association compte ainsi près de 699 000 adhérents.

Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT AVENIR				PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011
2 706	12 688	12 797	11 325	10 307	1 604	1 333	1 901	2 324	2 274	1 959	1 594	15 337	16 546	16 089	14 820

2. MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES EN 2014 SUR LES TROIS PLANS

En termes de versements, Plan Vert Avenir représente 14% du marché, Plan Vert Vitalité 5% et Velours 3%. 22% des sommes versées en 2014 sur les PERP ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

Versements en Millions d'euros

PLAN VERT AVENIR				PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011	2014	2013	2012	2011
242	278	266	262	88	43	38	39	52	47	45	41	382	368	349	342



3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2014

Fin 2014, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 2824 pour Plan Vert Avenir, 140 pour Plan Vert Vitalité et 746 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

4. VOLUME DES ENCOURS 2014

Les encours représentent à la fin de l'année 2014, pour Plan Vert Avenir 2 646 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité 492 Millions d'euros et Velours 456 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de 3 594 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.